



NATATION ARTISTIQUE

Inter-Ligues SUD - EST



Règlement des Compétitions N2 AURA-CORSE-Région Sud

Regroupement de 3 Ligues :

- ligue AuRA (Territoires : Centre - Est - Ouest)
- ligue Corse
- ligue Région Sud (anciennement PACA : Provence, Alpes, Côte d'Azur)

Commission Inter-ligues Natation Artistique :

- Composée de représentant de chaque ligue. Se réunit une fois par an.
- Cette année encore, nous avons le plaisir de vous présenter des documents qui doivent vous permettre d'engager une saison 2023/2024 dans les meilleures conditions.

Chaque club ayant à charge une compétition, **devra** présenter une plaquette avec tous les détails la concernant. **1 mois avant si possible.**

devront être insérés dans chaque plaquette de compétition :

- *le programme prévisionnel
- *les annexes FFN 23-24 relatives à la compétition,
- *le lien pour envoi des musiques

(les musiques devront être enregistrées en MP3 obligatoirement.

Nous vous adressons : tarifs, calendrier avec épreuves.

Nous vous invitons à consulter régulièrement le programme fédéral, les documents qui suivent n'ont été conçus que pour faciliter les choses

Ils n'ont pas vocation à remplacer « l'annuel règlement » fédéral.

Seul le règlement des CHALLENGES est propre à chaque Inter-Ligue

ENGAGEMENTS

Les engagements se font sur Extranat

Pour les N2, nous aimerions deux modifications :

1. Avoir la possibilité d'inscrire nous-mêmes les compétitions N2 afin de pouvoir faire nous-mêmes les modifications nécessaires (par exemple ouvrir 2 compètes avec des tarifs différents)
2. Modifications des dates d'**ouverture** : 3 semaines avant la compétition et **fermeture mercredi** de la semaine avant la compétition (10 jours) afin de faciliter la préparation.

1) TARIFS DES ENGAGEMENTS

Les tarifs d'engagement pour la saison sont proposés et validés par les ligues.

Aucun changement de tarif cette année, cela a été fait la saison précédente.

TARIFS Inter Ligues du Sud-Est			COMPETITIONS NATATION ARTISTIQUE					02-sept-23				
I-L S-E	Tarifs des engagements		EPREUVES	Par Athlète	SOLO LIBRE	SOLO TECH	Duo Libre	Duo Tech	EQUIPE LIBRE	EQUIPE TECH	COMBINE	Acrobatique
N2	2023-2024		Catégorie				Duo Libre Mixte	Duo Mixte Tech				
25/26 NOV 23	BOURG en BRESSE	Journées d'Automne	JEUNES	9 €	12 €		Duo Libre Mixte 12 €		12 €			
			JUNIORS	9 €		12 €		Duo Tech Mixte 12 €				
				0 €						40 €		
02/03 MARS 24	Région SUD AIX en PROVENCE ?	N2 FINA	JUNIORS	9 €	12 €	12 €	12 €	12 €				
				0 €					40 €	40 €		40 €
04/05 MAI 24	AURA BOURG en BRESSE	N2 FINA	JEUNES	9 €	12 €		12 €		12 €			
				0 €							40 €	40 €
											nageuses différentes	
01/02 JUIN 24	Région SUD HYERES	N2 CHALLENGES	Avenirs - Jeunes - Juniors -	3 €			12 €	12 €	12 €			
			Seniors	3 €			12 €	12 €	12 €			
				0 €							40 €	
08/09 JUIN 24	Région SUD AIX EN PROVENCE ?	N2 FINA	SENIORS	9 €	12 €	12 €	12 €	12 €				
				0 €					40 €	40 €	40 €	40 €
		N2 FINA	AVENIRS	6 €	7 €		7 €		7 €			
				0 €								40 €

2) PAIEMENT DES ENGAGEMENTS

Une facture sera éditée par Extranat dès la clôture des engagements, vous pourrez la régler directement par carte bleue et récupérer ensuite la facture acquittée.

3) PROCEDURE D'ENGAGEMENT

1/ Les résultats des Régionaux de chaque ligue devront être envoyés au plus tard J+2à la ligue organisatrice des N2 avec les qualifiés (*excepté lorsque les compétitions Régionales et N2 sont regroupées*).

2/ Les engagements définitifs

Les engagements des différentes compétitions se font tous via « Extranat »

Les compétitions inscrites sur les règlements Fédéraux sont déclarées par la FFN et le gestionnaire est la Ligue Régionale organisatrice.

Les N2 Challenges sont déclarées par la Ligue Régionale organisatrice. Elle en est aussi le gestionnaire. L'inter-Ligue détermine ses propres tarifs

Les engagements comprennent :

- L'engagement des nageuses en FI et en ballets libres et techniques
- L'engagement des juges et autres Officiels

Les engagements sur « Extranat » sont généralement ouverts 3 semaines avant le début de la compétition.

Ils sont modifiables durant toute la période d'ouverture. Il est donc souhaitable de s'engager dès l'ouverture des engagements, ceci permet, en outre, d'avoir le temps nécessaire pour corriger une éventuelle erreur.

4) ENGAGEMENTS

Le responsable de la formation des officiels de la ligue organisatrice désigne le juge-arbitre des compétitions. Dans la mesure du possible le juge-arbitre sera issu de la Ligue Régionale organisatrice.

L'engagement des juges titulaires, en examen, délégués aux nageuses, secrétariat, chronométreur, se fait sur Extranat dans la durée d'engagement prévue.

Il est très important de vous inscrire pour faciliter la tâche informatique.

Si un club n'a pas la possibilité d'engager un Officiel licencié dans son club, il lui appartient de faire appel à un Officiel licencié dans un autre club.

Dans ce cas, il devra prendre en charge son déplacement et son hébergement.

Cela est à prévoir avant la finalisation des engagements sur Extranat.

Les responsables (ligues organisatrices) doivent en être avertis -dans la mesure du possible- par mail

JURYS

Tout engagement dans une compétition nécessite l'engagement et la présence au minimum d'un officiel du niveau requis (cf la circulaire des officiels) correspondant au niveau de la compétition.

Pour chaque compétition, un club engageant :

- De 1 à 10 nageuses, devra engager au minimum un officiel du niveau de la compétition
- Plus de 10 nageuses, devra engager, au minimum, 1 officiel du niveau de la compétition plus un autre Officiel (Chronométreur, secrétariat, informatique, délégué licencié).

1. Le club n'ayant pas de juge engagé du niveau demandé se verra attribuer une pénalité financière

La composition des jurys sera conforme à la circulaire des officiels.

Nul ne peut officier sans être licencié à la FFN.

Le Juge Arbitre désigné devra se conformer au programme prévisionnel déjà établi.

Un jury d'appel sera constitué pour chaque compétition N2 il est présidé par le Délégué de la ligue organisatrice et dans la mesure du possible un membre de chaque territoire en dehors du Président et le Juge Arbitre.

Avoir obligatoirement un chiffre impair

5) PENALITES FINANCIERES

- 70 euros par ½ journée, par défaut ou forfait de juge
- 70 euros pour non-respect du quota juge/nageuses (manque de juges)
- 70 euros pour non inscription de juges sur Extranat
- 150 euros pour tout juge présent mais refusant de juger

Pour les engagements pris après la fermeture d'Extranat : J + 2 maxi

L'acceptation est laissée au libre choix de la ligue organisatrice

Cette demande de prise en compte d'engagements, hors délai, sera réalisée, par mail, uniquement par le ou la Président(e) du club concerné et devra mentionner l'accord du paiement de la somme : **tarif triplé et passage en 1^{er}. L'acceptation est laissée au libre choix de la ligue organisatrice.**

6) TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort des groupes de figures imposées se fera entre 18 et 72 heures pour les championnats N2 (de préférence 72 h et avant midi). La diffusion des tirages se fera par mail et/ou sur le site de la ligue organisatrice.

7) SECURITE :

Il appartient, aux clubs organisateurs de se conformer aux règles de sécurité en vigueur, concernant toutes les manifestations publiques.

8) SECOURS :

Une personne du club support ou de la ligue organisatrice doit connaître le POSS de la piscine et être présent. Les municipalités doivent donner l'accès au matériel de secours.

9) SACEM :

La déclaration est à la charge de la ligue organisatrice.

10) SONORISATION ET SUPPORTS MUSICAUX :

- La sonorisation nécessaire à la compétition devra être de qualité suffisante afin de retranscrire correctement les enregistrements des différents ballets.
- Un micro est obligatoire (HF souhaitable) Il appartient à l'organisateur de se conformer aux règles, en vigueur, concernant la sécurité électrique de la sonorisation (en particulier sous-marine).
- Les clubs devront envoyer les musiques en format **mp3** en 360kbps par mail, au plus tard, J-6 à la ligue qui précisera **le lien et l'adresse d'expédition.**

Les règles à respecter :

- **Dans l'objet :** Musiques REGIONAUX ou N2 + la compétition (catégorie) **Ou Poussines / Ou Avenirs / Ou Jeunes/ Ou Juniors/ Ou Seniors /Ou Maîtres**
- **Dans le corps :** la catégorie -le type de ballet-le nom du club-le PrénomNom de la première nageuse en majuscules

Ex1 : « SENIOR-SOLO1-ASL-IRISMONIER »

Ex2 : « SENIOR-CHALLENGE-DUOMixte1-ASL-IRISMONIER -YVANGUILLERMIN»

Les ligues régionales devront utiliser la même nomenclature

Préparé par Andrée Longevial – Marie Pascale Billiet – Gisèle Lotito – Babeth Monier

Les clubs devront fournir obligatoirement un deuxième support le jour de la compétition (clé USB)

Les clubs sont garants de l'envoi d'un enregistrement de qualité.

11) RESULTATS

Dans le cadre du développement durable, il ne sera pas imprimé de dossiers club et de résultats. Seul l'affichage durant la compétition fera l'objet d'impression « papier ».

Un groupe « WhatsApp » sera créé pour chaque compétition et toutes les informations nécessaires y seront intégrées

Les résultats devront être envoyés à la FFN au plus tard J+ 2 avec les qualifications.

IMPRIMES

Tous les imprimés sont téléchargeables sur le site Fédéral.

Les imprimés nécessaires à l'organisation (juges et secrétariat) devront être préparés, en amont de la compétition par la ligue organisatrice.

L'organisateur devra prévoir suffisamment de bénévoles pour gérer la préparation des dossiers de juges avant chaque épreuve.

12) AUTRES MATERIELS

- Chaises hautes interdites,
- Samias ou éléments de scène (dans la mesure du possible) pour les jurys,
- Tables et chaises pour les jurys et le secrétariat,
- Podium pour les remises des récompenses,
- 2 ordinateurs et une imprimante pour le secrétariat en doublon et en cas de panne,
- Petits matériels de secrétariat, rallonges électriques, etc...

13) AUTRE INFORMATION règlement CHALLENGES

Catégorie A issus des Régionaux challenges

Catégorie B issus des Régionaux FINA non qualifiés aux N2 et N1

Pour les épreuves se reporter aux calendrier et tarifs

Qualification pour les Challenges N2 / Calcul du quota de qualification :

5 ballets par territoire ou si plus de 10 ballets engagés par territoire : la moitié plus 1

Exemples :

- Aura 5 ballets par Territoire, si une zone n'a pas 5 ballets le nombre manquant est redistribué en fonction du classement général.
- Région Sud zone Est : 8 ballets engagés = 5 places
- Région Sud zone Ouest : 13 ballets engagés = 7 places
- Corse idem Région Sud,

si moins de 5 ballets le nombre manquant sera redistribué (idem Aura)

CONTACTS

Pour toutes questions réglementaires, vous pouvez contacter :

Préparé par Andrée Longevial – Marie Pascale Billiet – Gisèle Lotito – Babeth Monier

Vos commissions régionales de Natation Artistique, **mais avant toute question**, vous devez vous assurer d'avoir lu le règlement en vigueur de la saison en cours (versions citées ci-dessous). Vous pourrez ainsi accompagner votre question, de la page et l'alinéa de référence du règlement de l'incompréhension ou du besoin d'éclaircissement de la réglementation.

Coordonnées de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) :

Adresse	Ligue AuRA de Natation – 20, Avenue des Frères Montgolfier 69680 CHASSIEU
Téléphone	04 78 83 13 99 ou 09 79 35 83 95
@	secretariat@auvergnerrhonealpes-natation.fr
Référent de la Commission Natation Artistique	Babeth MONIER @ :elisabethmonier8@gmail.com
Responsable des officiels	Babeth MONIER

Coordonnées de la Région Corse :

Adresse	Ligue Corse de Natation - 33 rue du Fiumorbu, lot Manicola Vecchia, 20167 MEZZAVIA
Téléphone	04.95.20.88.41 ou 06 11 75 38 21
@	liguecorsenatation@gmail.com
Président de la commission synchro	Alexandra MONDOLONI @ alexdouillard@yahoo.fr
Responsable des officiels	Marie-Pascale BILLIET

:

Coordonnées de la Région Sud PACA :

Adresse	Ligue Région Sud, 10 rue de la République, 13001 MARSEILLE
Téléphone	
@	ligue@natation-paca.org
Consultante	Delphine MARECHAL @ : marechal.delphine72@gmail.com
Référent Synchro	Marie-Pascale BILLIET @ : mariepascale-billiet@orange.fr
Responsable des officiels	Marie-Pascale BILLIET

Contacts FFN

Adresse	FFN (départ. Natation Artistique)-104,rue Martre-CS70052-92583 Clichy Cedex
Téléphone	(Standard/Accueil : 01.70 48 45 70) Département Natation Artistique Sylvie NEUVILLE : 01.41.83.87.44 Nathalie LAVOUX : 01.41.83.87.43 Clémence BEGUE : 01.41.83.87.42

DOPAGE ET PREVENTION

Contrôle Anti dopage :

De nouvelles dispositions de lutte antidopage sont entrées en vigueur le Vendredi 21 Janvier 2011 et mises en place par l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD). Elles définissent dès à présent, que les contrôles inopinés à l'entraînement et/ou en compétition peuvent être de type urinaire ou sanguin.

C'est particulièrement cette dernière disposition qui doit retenir votre attention. Dans ce cadre, si des contrôles de cet ordre sont effectués, il est impératif, pour les nageuses et nageurs mineurs, de disposer d'une autorisation parentale de prélèvement sanguin.

Attention ! L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.

Vous retrouverez le guide de l'utilisateur sur le lien <http://www.afld.fr/interieur.php?page=19> Vous avez un doute ? Un numéro vert : 0 800 15 2000 Une équipe de professionnels vous répond directement de manière anonyme et gratuite (depuis un poste fixe).

Un site internet : www.dopage.com : Un moteur de recherche pour savoir si le médicament est inscrit sur la liste.

REFERENCES ET RAPPELS REGLEMENTAIRES

Le règlement FFN 2023/2024

Le règlement WORLD AQUATIQUE de la NATATION ARTISTIQUE.

La circulaire des officiels (mise à jour Septembre 2023)

LES NOUVEAUTES REGLEMENTAIRES

Retour dès l'envoi par la FFN

CALENDRIER FEDERAL PREVISIONNEL 2023/2024

VOIR REGLEMENTS FFN 2023-2024 P 49